

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 69 (1981)

Heft: [4]

Artikel: Les femmes et l'électronique : miracle ou catastrophe

Autor: Grandjean, Martine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-284393>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

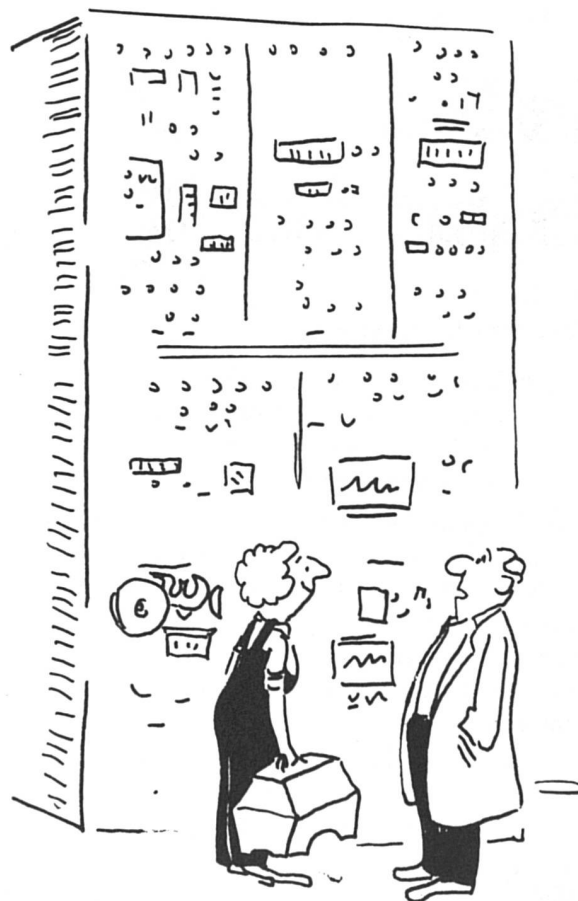
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les femmes et l'électronique : miracle ou catastrophe

« C'est vous la nouvelle secrétaire qui remplacez Mlles Arzet, Milaud, Rutin, Guignot, Lüthi, Koller et Rossier ? ».



Le sujet a été mis à l'ordre du jour de la dernière Conférence internationale du travail organisée au début de cette année par le Bureau international du travail (BIT). Rappelons tout d'abord de quoi il s'agit. Selon l'Académie française, l'informatique est la science du traitement rationnel des informations. L'informatisation, c'est autre chose. Elle est, selon deux chercheurs informatiques, René Eksl et Endreu Solé, « un vecteur privilégié de restructuration des processus de travail, donc un puissant facteur de changement au niveau des conditions de travail des employés, mettant en jeu le modèle d'organisation du travail et des relations sociales dans les grandes entreprises du tertiaire »¹. Or, dans la majorité des pays développés, le travail des femmes se concentre dans le secteur tertiaire : banques, assurances, immobilier, professions de bureau en général. Il y a donc tout lieu de craindre que l'introduction de l'ordinateur ne se traduise, de par la rationalisation du travail qu'il engendre, par le licenciement de ceux (et en l'occurrence de celles, puisque c'est là que se trouvent les femmes) dont le travail consistait à effectuer l'une des opérations devenue désormais l'apanage de l'ordinateur. Mais tout le monde n'est pas aussi pessimiste. La déléguée de l'OFIAMT à la conférence du BIT commentait : « Du fait du contingentement de la main-d'œuvre étrangère, et du transfert d'entreprises en Suisse, les perspectives sont relativement optimistes. Il y a une chance à saisir pour les femmes qui bénéficient d'un marché de l'emploi protégé. Un employeur placé devant une Suissesse à 90 % de qualifications et une étrangère à 100 %, choisira la Suissesse. Par conséquent, avec une réponse féminine valable, c'est-à-dire la recherche d'une formation professionnelle la plus solide possible, on peut s'attendre à une expansion de la main-d'œuvre féminine parallèlement à l'automatisation des entreprises en Suisse »².

Que de conditions pour pouvoir être optimiste ! Il faut que l'employeur choisisse une Suissesse plutôt qu'une étrangère, même si la Suissesse est moins qualifiée. A voir, puisque la décision est du ressort de l'employeur. Pour peu que l'étrangère de-

mande un salaire nettement moins élevé, la chance d'être embauchée diminue d'autant. Ensuite, il faut qu'il y ait « une réponse féminine valable », c'est-à-dire la recherche d'une formation professionnelle la plus solide possible. Là aussi, c'est plus vite dit que fait ! Outre le fait que les jeunes gens qui terminent leur apprentissage professionnel sont plus nombreux que les jeunes filles, « la différence la plus marquée entre garçons et filles concerne les professions réglées par la loi sur la formation professionnelle ou celles qui exigent un apprentissage plus long (seul un tiers des jeunes filles terminent un apprentissage professionnel réglé par l'OFIAMT) ; les métiers traditionnellement féminins, par exemple ceux du domaine social ou de celui de la santé, ne sont justement pas inclus dans la loi sur la formation professionnelle »³.

Pour faire face à l'introduction de l'électronique, il faudrait, entre autres, se diriger vers des études ayant trait à l'informatique, domaine dans lequel il n'y a presque pas de femmes. Il est difficile de demander aux femmes de « donner une réponse féminine valable » tant que, depuis leur tendre enfance, on leur inculque l'idée qu'elles sont faites pour se marier et avoir des enfants, donc pour rester à la maison et que pour le cas où elles travailleraient, leur salaire ne représenterait qu'un appoint du salaire principal. Comme le dit la Commission fédérale pour les questions féminines, « pour une femme aujourd'hui, la carrière la plus honorable reste encore le mariage »⁴.

Il faut que cela change, et cela va changer, mais est-ce une raison suffisante pour mettre la charrue avant les bœufs ?

Martine Grandjean

¹ Le travail humain, t. 42, N° 2/1979.

² Vingt-quatre Heures, 21.1.1981.

³ Message du Conseil fédéral sur l'initiative « Egalité des droits entre hommes et femmes », 14 novembre 1979.

⁴ Rapport sur la situation de la femme en Suisse, 1979.